



NATURE, MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT – FRAIS MEDICAUX (MONDE ENTIER)	
♦ RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE	Frais réels
♦ Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger	10.000 € Dont frais dentaires : 300 € par dent avec un maximum de 900 € Franchise 50 €
♦ Frais de Traitement	1.000 €
♦ Accompagnement lors du rapatriement ou du transport sanitaire	Titre de transport
♦ Présence auprès de l'Assuré hospitalisé	Titre de transport + frais d'hôtel 100 € par nuit – maximum 3.000 €
♦ Transmission de messages	Frais réels
♦ Rapatriement ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport Frais de cercueil : 2 000 €
♦ Ecoute et soutien psychologique	Voir Conventions Spéciales Assistance
♦ Retour prématuré	Titre de transport
♦ Avance de la caution pénale	20.000 €
♦ Prise en charge des honoraires d'avocat	10.000 €
♦ Vol ou perte des moyens de paiement	Avance de fonds à concurrence de 5.000 €
♦ Vol ou perte des papiers d'identité	Aide aux démarches administratives
♦ Envoi de médicaments	Frais d'envoi
♦ Transmission de messages	Frais d'envoi
♦ Transmission de documents professionnels	300 € par événement et par an
♦ Conseils vie quotidienne	Voir Conventions Spéciales Assistance
♦ Frais de recherche et de secours	A concurrence de 20.000 Euros par assuré Limité à 50.000 Euros par événement

MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

REFERENCES A COMMUNIQUER : FR008230TT

Toute demande d'assistance doit, sous peine d'irrecevabilité, être formulée directement par l'ASSURE (ou toute personne agissant en son nom) par tous les moyens précisés ci-après :

- soit par téléphone : de France 01 48 82 62 35 de l'étranger (33) 1 48 82 62 35
- soit par télécopie : de France 01 45 16 63 92 de l'étranger (33) 1 45 16 63 92